AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-4-81680/24

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" J. THIAULT - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin n° 7 - 2 Avril 1981

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les projections d'ascospores se poursuivent alors que le stade de début de sensibilité C3/D est maintenant atteint dans l'ensemble des vergers de la Circonscription. Ainsi toute période pluvieuse peut être à l'origine d'une contamination.

Une intervention doit donc être envisagée immédiatement dans les vergers n'ayant pas reçu jusqu'à ce jour une protection.

Dans les autres situations un renouvellement de la protection sera assuré dès que celle-ci deviendra insuffisante (une semaine après l'application en période de végétation active) et chaque fois que les pluies cumulées auront atteint 20 à 25 millimètres.

PRODUITS ORGANIQUES DE SYNTHESE AUTORISES CONTRE LES TAVELURES (*en végétation*)

Famille	Matière active	Spécialités commerciales	Observations
*benzimidazoles	bénomyl carbendazime thiophanate méthyl	BENLATE Nombreuses spécialités PELT 44	résistance possible
dithiocarbamates	carbatène mancozèbe manèbe propinèbe thirame zinèbe zirame	TRIONEB DITHANE M 45, SANDOZEBE Nombreuses spécialités ANTRACOL Nombreuses spécialités " " " "	
*guanidine	doguadine	DODINAL, MELPREX	risque rugosité
phtalimides	captafol captane folpel	DIFOSAN, ORTHODIFOLATAN Nombreuses spécialités... " "	éviter à la floraison
*pyrimide !	fénarimol	RUBIGAN 4	seulement sur pommiers
quinones	dithianon	DELAN	
quinoléine	oxyquinoléate de Cu	QUINOLATE 400	
sulfamides	tolylfluanide	METHYLEUPARENE	

*Ces produits ont outre une action préventive commune à l'ensemble des spécialités, une action stoppante si l'application intervient dans les 36 à 48 heures après la pluie contaminatrice. Toutefois compte tenu des risques d'apparition de souches résistantes, il est important de ne pas utiliser ces produits toute la campagne et de les réserver aux situations difficiles : période humide de longue durée,...

P167

OÏDIUM DU POMMIER : (Se reporter au précédent bulletin) Renouveler en même temps la protection contre l'oïdium du pommier. Les principaux produits utilisables sont les suivants :

Matière active	Doses Matière active g./hl	Spécialités commerciales
binapacryl	50	AMBOX 50
bupirimate	15	NIMROD
captane + ditalimphos	100 + 40	LONCAP
chinomethionate	7,5	MORESTAN
dinocap	25	KARATHANE, CAPOÏD 25, SOVICAP
fénarimol	4	RUBIGAN 4
nitrotal isopropyl + soufre mouillable	42 + 133	KUMULAN
pyrazophos	30	Afugan
soufre mouillable (micronisé)	600 de soufre maxi.	Nombreuses
soufre poudrage (trituré, ventilé, sublimé)	en poudrage	Nombreuses
triadiméfon	5	BAYLETON 5
triforine	33,3	SAPROL

CECIDOMYIES DES POIRETTES : Cette mouche pond dans les boutons floraux, le jeune asticot pénètre dans l'ovaire du fruit qui se déforme, brunit et tombe.

Intervenir dès maintenant dans les vergers de poiriers attaqués en 1980.

Utiliser l'une des matières actives suivantes : *lindane à 200 g./ha, diéthion à 1000 g./ha, phosalone à 600 g./ha, parathions à 250 g./ha.*

Dès l'apparition des premières fleurs, utiliser la *phosalone* ou le *diéthion* non toxiques pour les abeilles.

MONILIA LAXA SUR CERISIER, PECHER, COGNASSIER : Ce champignon peut causer de graves dommages en provoquant le dessèchement brutal des fleurs. Les risques d'attaques sont d'autant plus grands que la floraison s'accompagne d'un temps humide. La lutte consiste à assurer une protection pendant toute la période de floraison. Intervenir dès l'apparition des premières fleurs et renouveler si nécessaire.

Utiliser l'un des produits suivants (doses exprimées en grammes de matière active/hl)

- *bénomyl* : 30 (Benlate)
- *méthylthiophanate* : 70 (Pelt 44)
- *folpel* : 100 (Acryptane, Phaltocide...)
- *mancozèbe* : 160 (Dithane M 45, Sandozèbe)
- *thirame* : 200 (Pomarsol, Thirasan...)
- *carbendazime* : 30 (Bavistine...)
- *iprodione* : 75 (Rovral)
- *triflorine* : 33,25 (Saprol)
- *vinchlozoline* : 50 (Ronilan) (pêcher)

CLOQUE DU PECHER : En raison des fréquentes pluies enregistrées ces derniers jours, une nouvelle intervention est nécessaire. Nous rappelons que la protection devra être maintenue jusqu'à l'étalement des premières feuilles avec l'un des produits cités dans notre bulletin n° 3 du 6 février 1981.

PETITS FRUITS

DESSECHEMENT DU FRAMBOISIER (*Didymella applanata*) : Le champignon hiverne sur les écorces des cannes sous forme de périthèces qui murissent au printemps et propagent la maladie sur les rejets. La maladie se manifeste en cours de végétation par l'apparition sur les rameaux, autour des yeux de la base, de taches allongées et violacées qui s'agrandissent et brunissent.

Une première application est nécessaire lorsque les jeunes pousses atteindront 10 à 15 centimètres avec l'un des fongicides suivants (doses exprimées en g. de matière active/hl):

- *bénomyl* : 30 (*Benlate*)
- *captane* : 150 (*Nombreuses spécialités*)
- *dithianon*: 50 (*Delan*)
- *mancozèbe* : 160 (*Dithane M 45, Sandozèbe*)
- *méthylthiophanate* : 70 (*Pelt 44*)
- *thirame* : 200 (*Nombreuses spécialités*)

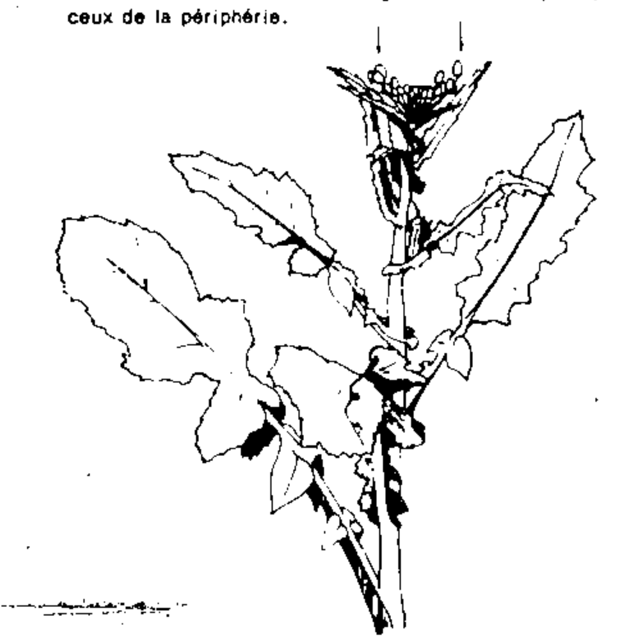
V I G N E

BOARMIES : Ces chenilles arpenteuses, difficiles à observer car elles se confondent facilement avec les vrilles et les bois, dévorent les bourgeons sur le côté.

Dans les secteurs habituellement infestés, nous conseillons aux viticulteurs de visiter leurs parcelles et d'envisager une intervention en pulvérisation dès la constation des premiers dégâts avec l'un des produits conseillés contre les noctuelles dans notre précédent bulletin.

C O L Z A

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (*Ceuthorrynchus Napi*) : Cet insecte en recrudescence cette année est encore dangereux sur les colzas tardifs dont les tiges n'ont pas atteint 20 cm.



MELIGETHES : Les journées ensoleillées sont très favorables à l'activité de ce ravageur. La majorité des colzas étant au stade D 2 (inflorescence principale dégagée, boutons accolés, inflorescences secondaires visibles), le seuil de traitement est de un méligèthe par inflorescence.
Toutefois quelques cultures, en particulier dans le Sud de la Circonscription, arrivent au stade E (boutons séparés). Le seuil de traitement à ce stade est alors de deux à trois méligèthes par inflorescence.

Dans le cas d'utilisation d'un produit efficace contre ces deux ravageurs (parathion méthyl et lindane) prendre la dose charançon de la tige du colza.

Pour tout complément se reporter à nos bulletins n° 5 du 18 mars 1981 et n° 6 du 27 mars 1981.

C É R É A L E S

Les blés d'hiver arrivent au stade 5 (fin tallage) et les orges d'hiver et escourgeons sont au stade 5 (fin tallage) voire 6 (premier noeud de la tige principale visible).

MALADIES DU PIED :Les niveaux d'infestation sont toujours très faibles. Seule une attaque importante a été notée dans la région chalonnaise.

SEPTORIOSE : Les premiers symptômes sont observés.

RHYNCHOSPORIOSE : Les orges d'hiver et les escourgeons les plus précoces présentent des symptômes sur les dernières feuilles (moins de 5 % de la surface foliaire). Cette maladie doit être surveillée dans les jours à venir.

Compte tenu du stade des céréales et des faibles niveaux d'infestation, les traitements ne se justifient pas actuellement.

P 168

CULTURES LÉGUMIÈRES

MOUCHE DU CHOU : Pour assurer une bonne protection des planches destinées à la production de plants contre les attaques de la mouche du chou, effectuer une désinfection insecticide du sol avec l'un des produits suivants :

- granulés en grammes de matière active par hectare :

  . *bromophos éthyl* (*Nexagan MG 5*) : *5 400*
  . *chlorfenvinfos* (*Birlane G 10*) : *6 000*
  . *trichloronate* (*Phytosol 5*) : *2 500*
  . *carbofuran* (*Curater*) : *1 000*

- en pulvérisation :

  . *bromophos éthyl* (*Nexagan EC 40*)
  . *chlorfenvinphos* (*Birlane CE 40*)
  . *trichloronate* (*Phytosol 50*)

Après le repiquage la protection des plants doit être assurée :

- soit par des granulés placés au pied des choux transplantés : *trichloronate* (*Phytosol*), *chlorfenvinphos* (*Birlane, Basosol, Psilatox*), *diazinon* (*Basudine, Umuter*)

- soit par arrosage des plants après reprise : 1 litre de bouillie pour 10 plants de *bromophos* (*Nexion, Rhodianex,...*), *diéthion* (*Rhodocide*).

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET : Sur navets les seuls produits recommandés en traitement de sol sont :

chlorfenvinphos à 6 000 g. et trichloronate à 3 125 g./ha.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.